

AÉRIEN

Menaces de grève des hôtesses et stewards

La loi sur la représentativité syndicale n'en finit pas de provoquer des turbulences dans l'aérien. Après les pilotes, 4 syndicats d'hôtesses et de stewards ont déposé un préavis de grève pour les week-ends du samedi 27 juin au dimanche 19 juillet, contre son application. La CTFC, le SNPNC, l'Unac-CGC et l'Unsa-aérien, qui représentent 75 % des personnels navigants commerciaux (PNC), espèrent ainsi obtenir la création d'un collège électoral spécifique.

Comme les syndicats de pilotes, les organisations de PNC redoutent de ne pouvoir franchir le seuil de 10 % des voix aux élections des comités d'établissement, en deçà duquel une organisation n'est plus considérée suffisamment représentative pour pouvoir négocier des accords d'entreprise. Mais si le gouvernement a déjà accepté cette revendication des pilotes, qui sera soumise au vote des députés le 20 juillet, il a signifié une fin de non-recevoir à la même demande des PNC.

Motif invoqué: les hôtesses et

stewards n'exerceraient pas des « fonctions à caractère intellectuel prédominant », critère retenu par le Bureau international du travail pour relever de la catégorie « cadre » et pouvoir faire l'objet d'une dérogation. Un argument qui a naturellement fait bondir les syndicats de PNC, dont une partie – les chefs de cabine – dispose déjà du statut de cadre. En fait, le gouvernement considère que les hôtesses et stewards sont suffisamment nombreux au sein d'Air France pour franchir le seuil des 10 %. De plus, toutes les organisations de PNC sont déjà affiliées à de grandes centrales.

Mais, côté syndicats, on redoute surtout une autre disposition de la loi fixant à 30 % des voix le niveau nécessaire pour pouvoir signer seul un accord d'entreprise. Aucun syndicat de PNC ne serait en effet susceptible d'atteindre un tel niveau. D'où la crainte de ne pas pouvoir défendre les spécificités de leur métier face aux représentants des personnels au sol.

B. T.